






101 projets pour Enghien : bilan en fin de législature

En 2012, le programme d'ECOLO se déclinait en une bonne centaine de projets. Après 6 années de travail avec la majorité et l'administration communale, la plupart d'entre eux ont été menés à bien. Certains sont bien avancés ou proches d'aboutir. En cours de législature, de nouveaux projets ont émergé - parfois suite aux attentes exprimées par les comités de quartier - tandis que certains ont perdu leur pertinence ou leur actualité. Voici un bilan commenté et sans tabou de cet impressionnant travail réalisé entre 2012 et 2018...

-
- ✓ 96 projets annoncés et réalisés
 - + 25 projets supplémentaires imaginés et réalisés en cours de législature
 - ✓ 32 projets bien engagés
 - 9 projets abandonnés ou qui n'ont pas (encore) pu se réaliser
-

Convivialité et attractivité

- ✓ Multiplier les événements en ville et dans le Parc qui mettent de l'animation.
 -  LaSemo a largement renforcé l'attractivité de notre commune en la repositionnant sur la carte de la Belgique. De nombreux autres événements ont contribué à construire une image dynamique (Place to bier, Place to chic, Campement médiéval, WE du modélisme, fête grecque, ...), à faire le lien avec le patrimoine (Biennale d'art contemporain, Le fil dans tous ses états, City trail, 100 ans du château) ou à renforcer les synergies avec les commerces (Presqu'île, Enghien en musique, Banquet des Titjes, ...).
- ✓ Concevoir un projet de ville pour une rénovation attractive de l'espace public et des bâtiments.
 -  L'étude urbanistique réalisée par le bureau ERU fixe les lignes directrices d'un projet de mise en valeur du centre-ville. Les commerçants ont été impliqués dans le processus et le resteront au travers d'un groupe de travail qui se réunira deux fois par an. À la suite de cette étude, le Conseil communal a adopté une charte d'urbanisme qui donne des prescriptions précises pour le centre-ville.
- ✓ Reconfigurer la Grand-Place au profit de la convivialité.
 -  Dès le début de la législature, la Ville a créé une terrasse à la Grand-Place. Les emplacements de stationnement perdus ont été compensés par la création de nouvelles places du côté droit de la rue Montgomery. Cette première terrasse a inspiré 6 établissements HORECA qui ont eux aussi créé ou rénové une terrasse.
- ✓ Multiplier les petits espaces de convivialité verdurisés.
 -  La Ville a créé un jardin communautaire entre les quartiers des Coquelicots et Fleurs des champs (Marcq) et un potager partagé à proximité de la maison Jonathas. Des armoires à livres ont été installées à la Grand-Place, sur la place de Petit-Enghien, à la rue des Bleuets et dans le Parc.
- ✓ Renforcer la signalétique et l'information. Embellir les entrées de ville.
 -  36 mats ont été acquis et seront installés aux entrées de la ville dans les semaines à venir. Ils supporteront des bannières de type kakemono qui accueillent en ville et annoncent les événements majeurs du calendrier des activités.

Centre-ville

✓ Limiter la circulation des camions en transit dans le centre-ville.



Avec la mise en service du contournement (chaussée St Jean), les poids lourds qui viennent de Wallonie ne traversent plus le centre-ville. En revanche, il a fallu une nouvelle décision prise par le Conseil communal pour interdire la traversée aux poids lourds qui viennent de Ninove et Grammont. La Région wallonne doit se coordonner avec la Flandre pour poser la signalisation bien en amont de la porte de Herne pour que cette décision se traduise dans les faits.

✓ Entretien le réseau des routes communales (1).



Dans l'intramuros, 12 voiries communales sur 24 ont été complètement réfectionnées en six ans ou sont entrain de l'être. Ça correspond à un rythme de travaux très soutenu (rues du Mont, de Nazareth, du Doyen, des Eteules, Nuit et Jour, des Capucins, d'Argent, de Sambre, de Pennebecq, du Curé, des Orphelins et Saint Quentin).

✓ Aménager des trottoirs suffisamment larges avec bordures adaptées pour les PMR (1)



Dans le centre-ville, les trottoirs ont été refaits dans les rues de Nazareth, du Doyen, des Capucins, d'Argent et de Sambre. Dans les voiries où la largeur n'était suffisante pour implanter des trottoirs à la dimension minimum légale (1,5m), des espaces partagés ont été créés (avec vitesse limitée) : rues du Mont, de Pennebecq, du Curé, des Orphelins.

✓ Limiter le trafic de transit en ville. Mettre en œuvre les propositions du Plan communal de mobilité.



Après de nombreuses années de tergiversations, le Conseil communal a accepté le principe de la mise à double sens des remparts qui partagera la circulation entre le centre-ville et les remparts. La Région wallonne a reçu un signal clair et réalisera prochainement les travaux entre le rond-point du nénuphar, la porte de Herne et le Vieux Marché qui réduiront la circulation au centre-ville.

✓ Créer un accès direct du Petit Parc vers la rue de Bruxelles.



L'accès direct a été imaginé et traduit sur plan. La Ville a acheté une maison de la rue de Bruxelles dont le jardin sera un maillon important dans la liaison à créer vers le Petit Parc.

Petit-Enghien

✓ Entretien le réseau des routes communales (2).



Des travaux ont été réalisés en privilégiant les parties les plus endommagées des axes de transit : rues Fontaine à Louche, de Coquiane, Caremberg drève des Marguerites et rue Noir Mouchon.

✓ Aménager des trottoirs suffisamment larges avec bordures adaptées pour les PMR (2)



Les trottoirs de la rue de Coquiane (en partie), du quartier Val-Lise et du Puttenberg ont été refaits. A la rue des Déportés, le trottoir a été prolongé en direction de la rue Fontaine à Louche.

+ Sécuriser les axes où la vitesse est excessive



En concertation avec les comités de quartier, des radars préventifs ont été installés à la chaussée d'Asse, à la rue Albert 1^{er} et à la chaussée Brunehault (2). Des chicanes ont été implantées à la drève du Corps de Garde et à la drève des Marguerites.

✓ Réaménager la place de Petit-Enghien, assurer la sécurité des élèves et limiter la vitesse dans les rues du village.



La Place de Petit-Enghien n'a pas fait l'objet de travaux. Cependant, la sécurité des enfants qui se rendent à l'école sera renforcée à la rue de la Procession et à la rue des Combattants dès que les travaux commandés seront réalisés : création d'un trottoir le long de la rue de la Procession et aménagements pour réduire la vitesse.

Marcq-Labliau

✓ Limiter la vitesse et renforcer la sécurité dans la traversée du village de Marcq.



Un radar préventif a été installé en partenariat avec les Amitiés marcquoises, alternativement dans les rues du Village et Belle.

✓ Réduire la vitesse dans la traversée de Labliau et augmenter la convivialité.



Une réfection de la voirie a été faite dans toute la traversée du village. Des chicanes ont été installées pour réduire la vitesse. La place n'a pas été transformée afin d'éviter de créer des contraintes pour l'organisation de la kermesse de la Ste Anne.

✓ Entretien le réseau des routes communales (3).



Des travaux ont été réalisés en privilégiant les parties les plus endommagées des axes de transit : rues Belle, de Labliau et de Chièvres.

Mobilité douce

- ✓ Aménager une piste cyclable en site propre en lieu et place de l'ancienne ligne de chemin de fer Enghien/Braine-le-Comte (pré-ravel).



Le pré-ravel a été aménagé entre la gare et la chaussée Brunehault. Un subside a été accordé à la Ville pour prolonger cet itinéraire cyclo-piétons jusqu'à la chaussée de Bruxelles (travaux prévus en 2019).

- ✓ Créer une piste cyclable sécurisée entre Petit-Enghien, Nautisport et Marcq.



Les vélos sont autorisés à traverser le Parc. Un itinéraire cyclable presque exclusivement en site propre a ainsi été créé entre le centre de petit-Enghien et le carrefour du Bois Blanc à Marcq, via la rue du Seigneur, le sentier de la pépinière, le parc, la rue de Thoricourt, le sentier à l'arrière de Qualitis et la rue Rouge.

- ✓ Aménager des sentiers de liaison dans les villages et vers le centre-ville.



Cet objectif a été atteint via les deux précédents ainsi que grâce au sentier plus ancien du Champ d'Enghien.

- ✓ Lutter contre le parking sauvage sur les trottoirs et les passages pour piétons.



Un travail d'information a été réalisé par les gardiens de la paix et la Police a renforcé les sanctions de ces comportements inciviques. Là où la difficulté persistait malgré les actions préventives et répressives, des dispositifs ont été installés (piquets, bacs à fleurs, ...).

- ✓ Reconfigurer la Place du Vieux Marché.



Le marquage des places de parking réduit le stationnement sauvage et renforce la sécurité au Vieux Marché. Cette étape sera suivie par une réfection complète de la place et des rues voisines sur base des prescriptions de l'étude ERU et d'un appel à idées lancé auprès des Enghiennois.es.

- ✓ Créer une piste cyclable vers le Nautisport depuis la rue du Béguinage, via le Parc.



Le plan d'exploitation du Parc adopté par le Conseil communal prévoit cet itinéraire qui nécessite une nouvelle ouverture dans le mur d'enceinte du Parc. Les travaux pourront être réalisés suite à l'obtention des permis auprès de la Région wallonne.

Transports en commun

- ✓ Supprimer le terminus des bus situé à la Dodane et prolonger les lignes vers Marcq et Nautisport.



Une réorganisation des arrêts de bus a été imposée aux sociétés de transports en commun. L'insécurité liée à la concentration des jeunes à l'arrêt Dodane a ainsi été levée et certains bus ont prolongé leur parcours en direction de Marcq (quartier Fleurs des Champs) et de Nautisport aux heures d'entrée et de sortie des écoles. Les TEC, qui ne dépendent pas des autorités communales, ont par contre réduit une partie du service offert en journée.

- ✓ Assurer la mobilité des personnes vers les services médicaux du CHR de Soignies.



PROJET RÉORIENTÉ – L'idée d'un Rapidobus a été abandonnée au profit du développement de l'offre des services sur le site de l'abri Val-Lise. La plupart des services médicaux du CHR sont désormais disponibles à Enghien.

- + Augmenter la cadence des trains vers Bruxelles.



Le projet RER se concrétise. En gare d'Enghien, au cours des dernières années, on est passé de 3 à 4 puis 5 trains par heure vers Bruxelles.

- ✓ Renforcer l'information et le confort dans les arrêts de bus et prévoir l'intermodalité avec le vélo pour certains d'entre eux.



Plusieurs abribus ont été remplacés et des parkings vélos couverts ont été commandés dans le cadre d'un appel à projet de la Région wallonne (2017). Ils seront installés dès réception à proximité d'arrêts de bus.

PMR

- ✓ Lors de l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le Tous en bus, prévoir les équipements nécessaires à l'embarquement des personnes handicapées.



Un nouveau véhicule est entré en service en 2017. Il est équipé d'un dispositif qui permet l'embarquement des PMR.

- ✓ Lors de tous travaux, adapter les bâtiments et lieux publics pour favoriser l'accessibilité (physique et sociale) de tous.



Les trottoirs réaménagés au centre-ville ou dans les autres quartiers sont conçus pour permettre l'accessibilité des PMR. Les travaux commandés pour les Ecuries permettront de rendre ce bâtiment totalement accessible aux PMR du sous-sol jusqu'aux combles.

- ✓ Elargir les plages horaires du service de « Taxi social » et du « tous en bus » en renforçant leur complémentarité.



Le Taxi social a été abandonné quand le véhicule est arrivé en fin de vie. Les plages horaires du Tous en bus ont dès lors été élargies pour offrir un service aux personnes isolées, du mardi au vendredi. Ces personnes sont embarquées devant leur domicile et déposées à la destination de leur choix, dans les limites du territoire communal.

Parking

- + Création d'une zone bleue dans les rues commerçantes



Dès 2013, la mise en place d'une zone bleue dans les rues commerçantes du centre-ville et à proximité des certains commerces du quartier de la gare a permis de libérer des places dans ces rues pour les clients des magasins. Les véhicules des riverains, commerçants et des personnes qui travaillent dans le centre-ville étaient renvoyés vers des parkings périphériques, notamment au Petit Parc.

- + Extension de la zone bleue à tout le centre-ville



La saturation progressive du parking du Petit Parc et de toutes les rues du centre-ville par les navetteurs de la SNCB a encouragé le Conseil communal à adopter à l'unanimité un nouveau plan de stationnement. Le parking est désormais régulé dans toutes les rues du centre-ville mais reste gratuit et accompagné de cartes de stationnement pour les riverains et personnes qui travaillent à Enghien.

- ✓ Augmenter l'offre globale de stationnement (+ 200 places).



La SNCB a augmenté de 70 unités le nombre de places de stationnement sur le parking de la chaussée d'Asse. Des travaux complémentaires sont en cours pour développer encore un peu cette capacité d'accueil. Un nouveau parking d'une capacité de 30 unités a été créé le long de la chaussée St Jean. Il sera étendu à 150 unités selon l'offre de prix récemment reçue par la Ville.

- ✓ Relancer le dialogue avec la SNCB sur toutes les pistes (alternatives) possibles pour augmenter l'offre de stationnement.



Le dialogue avec la SNCB n'a pas permis de faire adopter les propositions formulées par notre plan communal de mobilité. Le PCM proposait la réouverture d'un arrêt entre Enghien et Halle à un endroit où un vaste parking pourrait être créé, facilement accessible depuis l'autoroute A8. En revanche, la SNCB a réinscrit dans son plan d'investissement 2020-2024 le projet de construction d'un parking à 3 niveaux le long de la chaussée d'Asse.

- ✓ Signaler tous les parkings pour orienter les visiteurs vers ces espaces de stationnement.



Un plan de signalisation a été finalisé et les panneaux sont commandés. Ils seront installés avant la fin de l'année 2018.

Aménagement du territoire

- ✓ Freiner l'urbanisation à l'exception de rénovations ou d'éventuelles constructions au centre ville conditionnées à l'aménagement de nouvelles places de parking.



Le Conseil communal a adopté une charte quartier durable qui limite les prétentions des promoteurs immobiliers et leur fixe des lignes de conduite en matière de mixité sociale, de mixité des fonctions, de parking, de performances énergétiques et de respect de l'environnement, notamment. Une seconde charte a été adoptée concernant les « divisions d'immeubles ». Elle fixe des surfaces minimales pour chaque nouveau logement et impose un emplacement de parking par logement créé.

- ✓ Reconfigurer le quartier nord de la ville.



Les différents propriétaires des sites Wielant et Sturbois ont marqué leur accord sur une réorganisation de l'espace avec mixité des activités : logements, parkings, équipements collectifs et activités économiques.

Urbanisme

- ✓ Revoir le règlement d'urbanisme de la commune afin de l'adapter aux évolutions de ces 20 dernières années.



Le Gouvernement wallon a modifié le cadre réglementaire en cours de législature. Le Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (CWATUP) a cédé la place au Code du développement territorial (CoDT) fixant des guides plutôt que des prescriptions contraignantes. Les « chartes quartiers durables » et « division d'immeuble » s'inscrivent dans cette logique de même que le plan d'aménagement de la chaussée d'Ath adopté par le Conseil communal (2017).

- ✓ Limiter l'imperméabilisation des sols afin de lutter contre les risques d'inondations.



La charte « quartier durable » fixe des règles destinées à limiter l'imperméabilisation des sols et éviter que le bâti augmente les risques d'inondations.

- ✓ Renforcer le contrôle de la mise en œuvre des permis d'urbanisme.



La présence physique des agents communaux sur le terrain reste insuffisante. Par contre, les personnes qui construisent de nouveaux logements doivent désormais fournir un document qui atteste la bonne implantation de leur bâtiment.

Logement

- ✓ Renforcer la mixité sociale en variant l'implantation des logements publics.



La Ville d'Enghien a acquis 11 nouveaux logements à loyers modérés situés au centre-ville (rue du Château).

- ✓ Prévoir des logements modulaires qui peuvent s'adapter aux évolutions des familles.



La « charte quartier durable » encourage les lotisseurs à intégrer des logements modulaires dans leur offre d'habitations.

- ✓ Identifier et dénoncer les « marchands de sommeil » qui louent des logements insalubres et reloger leurs locataires.



La Ville a dénoncé l'insalubrité de plusieurs logements de très petite taille, mis en location dans notre commune. Après visite des lieux, les inspecteurs de la Région ont imposé une mise en conformité pour le confort et la sécurité des locataires.

- Créer une régie foncière communale dont l'une des missions est d'acheter, rénover et mettre sur le marché des logements à prix modéré.



Cet objectif n'a pas pu être atteint faute de moyens humains et financiers. La Ville a néanmoins étendu son patrimoine immobilier avec l'achat de 11 maisons, d'un magasin et d'un centre technique.

Énergie

- ✓ Réguler le flux lumineux de l'éclairage public pour réduire la consommation d'électricité.



Les lampes à vapeur de mercure ont été remplacées par de l'éclairage LED avec système de dimming. Les performances énergétiques sont nettement meilleures et l'intensité de l'éclairage est réduite entre minuit et 6h du matin.

- ✓ Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux. Réaliser un audit énergétique là où ça n'a pas encore été fait et investir dans l'isolation thermique.



La Ville a passé une convention de partenariat avec RENOWATT pour améliorer les performances énergétiques. Des investissements ont été réalisés (isolation de l'Hôtel de Ville, des bâtiments du CPAS, ...), commandés (Isolation des Ecuries) ou planifiés. L'éclairage intérieur des bâtiments est progressivement remplacé par du LED.

- ✓ Installer une comptabilité énergétique dans les bâtiments communaux. Sensibiliser et former le personnel communal aux économies d'énergie.



Une comptabilité énergétique existe pour les différents bâtiments. Des actions de sensibilisation du personnel ont été menées afin de les inciter à couper les systèmes de veille des outils informatiques et à diminuer la température de la vanne thermostatique avant de quitter leur bureau.

- ✓ Inciter les particuliers à améliorer les performances énergétiques de leur bâtiment.



Des informations ont été diffusées via le journal communal. Un « écopasseur » est présent trois jours par semaine pour assurer notamment l'information des propriétaires sur les primes à l'énergie.

- + Inciter les locataires des salles communales à réduire leur consommation d'énergie.



Les contrats de location des Ecuries, du Château et de la salle des Acacias prévoient désormais la facturation du coût réel des consommations. Les charges forfaitaires ont été abandonnées grâce à l'installation de compteurs de passage installés dans ces bâtiments.

Travaux publics

- ✓ Etre à l'écoute des riverains et prendre les décisions en matière de mobilité et d'aménagements publics en concertation avec les personnes concernées (réunions de concertation avec les riverains)



Pour tous les chantiers de voirie, une réunion est organisée avec les riverains entre le moment où les plans sont réalisés et la désignation de l'entreprise de travaux. A ce stade du dossier, il y a à chaque fois des remarques et propositions des riverains qui sont intégrées dans les plans définitifs.

- ✓ Informer les riverains avant le début des chantiers.



Les entreprises de travaux sont invitées à communiquer aux riverains les dates de début de chantier et tous les événements qui les perturbent. La Ville communique régulièrement à ce sujet, elle aussi, par courrier et via son site Internet.

- + Rassembler les ouvriers communaux sur un seul site et mettre un atelier bien équipé à leur disposition



La Ville a acquis les anciens établissements Hobbygarden où elle a établi le siège de son nouveau centre technique. Les ouvriers et le matériel éparpillés en 4 endroits différents sont à présent rassemblés dans des locaux spacieux et bien équipés.

Patrimoine

✓ Fixer des règles pour la rénovation des bâtiments du cœur historique de la ville.



Une charte urbanistique a été adoptée par le Conseil communal (2018) suite au travail du bureau d'étude ERU (2016-2018).

✓ Elaborer un « plan lumière » pour repenser globalement l'éclairage de certains bâtiments et sites remarquables de la ville.



Un plan de mise en lumière des bâtiments et sites remarquables du centre-ville a été élaboré par le bureau d'étude Jean-Pierre Majot. Il est joint à l'étude urbanistique du bureau ERU. J-P Majot a également conseillé la Ville lors du choix des luminaires utilisés dans les quartiers résidentiels qui seront installés par ORES avant la fin 2018.

✓ Valoriser le travail des guides touristiques et les impliquer dans les réflexions concernant la valorisation du patrimoine.



Ce sont non seulement les guides touristiques mais aussi tous les autres acteurs locaux sensibles ou concernés par la mise en valeur du patrimoine qui ont été invités à participer aux réunions du groupe de travail patrimoine qui a été mis en place au cours de cette législature.

✓ Multiplier les événements qui mettent en valeur le patrimoine.



Un artiste a été engagé par la Ville en 2017 avec l'objectif de créer des événements qui mobilisent les Enghiennois.es autour de leur patrimoine. En septembre 2017 et 2018, des expositions ont été mises sur pied autour des tapisseries. Cette année, l'exposition « le fil dans tous ses états » a accueilli plus de 600 jeunes des écoles locales pour une animation interactive. En 2014, c'est le Château du Parc qui a été mis à l'honneur à l'occasion du centenaire de sa construction, également via une exposition.

✓ Aménager un nouvel espace pour mettre en valeur les tapisseries d'Enghien, éléments marquants de l'histoire et du patrimoine local.



Le musée de la tapisserie a été complètement rénové. Les œuvres sont à nouveau mises en valeur notamment au moyen d'une exposition annuelle.

+ Elaborer un plan de gestion du Parc.



La Région wallonne a conditionné l'octroi des aides aux investissements dans le Parc à la réalisation préalable d'un plan de gestion du domaine. Trois plans ont ainsi été adoptés par le Conseil communal : plans de gestion des bâtiments, des espaces jardinés et des espaces boisés. De lourds investissements pour la maintenance et la restauration des éléments du patrimoine ont ainsi pu être planifiés.

✓ Restaurer la toiture et les combles des Ecuries.



Un important dossier de rénovation de la toiture des Ecuries et d'aménagement de quelques 600m² dans les combles a mobilisé de nombreuses heures de réunion et de travail avant d'être finalisé en 2017. Le budget est estimé à quelques 4 M° d'euros. Le début des travaux est conditionné à l'octroi des subsides par le Gouvernement wallon.

Parc & tourisme

- ✓ Renforcer les collaborations entre les partenaires locaux pour l'élaboration d'un programme prévoyant des activités tout au long de l'année.



Des réunions de concertation ont été planifiées entre le Centre culturel, l'Office du tourisme et le Service animation afin de programmer les activités sur une année et de renforcer les collaborations entre ces différents partenaires locaux.

- ✓ Concevoir des visites touristiques pour les visiteurs du Parc. Elaborer ce programme en étroite collaboration avec les guides touristiques. Mettre également en valeur les parcours touristiques en ville.



En plus des journées du patrimoine, chaque dimanche, de juin à septembre, une visite touristique est programmée afin de découvrir le patrimoine du Parc ou de la Ville. L'accent a été mis sur le carillon qui a été visité à de nombreuses reprises. Des concerts de carillon ont même été diffusés sur écran géant au pied de l'église.

- + Gratuité d'accès au Parc



Après avoir accordé la gratuité d'accès aux Enghiennois (législature précédente), la Ville a décidé de supprimer le droit d'entrée pour tous les visiteurs. Le Parc d'Enghien est désormais un parc public, accessible librement. Cette décision a fait exploser le nombre de visiteurs, promeneurs ou joggeurs. La barrière des 200.000 visiteurs annuels (toutes activités confondues) a été franchie en 2016.

- + Itinéraires cyclables qui permettent de découvrir notre région



IDETA a créé des itinéraires cyclables touristiques sur le principe des « points nœuds ». Un autre itinéraire parcourra la vallée de la Marcq dans le cadre d'un projet LIFE. Une connexion est prévue entre le Parc et les points nœuds pédestres du Pajottenland.

- ✓ Renforcer le caractère convivial du Petit Parc en délimitant mieux les espaces de parking et piétons, en améliorant l'éclairage public et en choisissant des revêtements de bonne qualité.



L'étude du bureau ERU (2016-2018) propose des plans d'aménagement du Petit Parc. Un dossier de subvention a été introduit à la Région mais n'a pas été sélectionné lors d'un appel à projet dont les résultats sont contestés par une citation au Conseil d'Etat.

- ✓ Pour le public familial, créer un espace récréatif pour les enfants. Développer des activités sportives en partenariat avec Nautisport (parcours aventure, ...).



Le principe et la localisation d'un espace récréatif ont été adoptés par le Conseil communal au sein d'un plan d'exploitation global du Parc. Un marché public est actuellement en cours pour désigner le concepteur et fournisseur d'une plaine de jeux qui se situera à proximité de l'étang du Moulin.

- ✓ Pour le tourisme d'affaire, développer un partenariat avec le privé s'appuyant principalement sur les attraits et capacités d'accueil du Château, mais aussi des Ecuries et de la Cour des Acacias



Des travaux d'aménagement des combles des Ecuries sont commandés. Leur réalisation attend la signature du Ministre qui doit libérer les subventions. La salle de conférence et les équipements de ce bâtiment permettront de réaliser un saut qualitatif important dans notre capacité d'accueil des séminaires d'entreprise.

- Développer de nouveaux outils multimédias mobiles pour la découverte du Parc et du patrimoine local.



Le site Internet a été mis à jour mais des liens doivent être créés (QR codes ou autre technologie) pour pouvoir consulter les données en ligne avec son smartphone quand on se trouve face à divers sites ou monuments.

- Se donner plus de souplesse dans la dynamisation du Parc en créant une Régie communale autonome.

Activité économique

- ✓ Adopter des mesures incitatives et prévoir le soutien matériel pour la remise en activité des magasins inoccupés.



Le Conseil communal a adopté le règlement et prévu les crédits pour une subvention à l'installation de nouveaux commerces de détail ou d'HoReCa. L'objectif de cette aide est de réduire le nombre de vitrines vides en soutenant les commerçants qui lancent leur activité.

- ✓ Etendre les zones de livraison à proximité des commerces.



Les zones de livraison ont été repensées afin de desservir les différentes zones commerçantes du centre-ville.

- ✓ Favoriser les rencontres entre les acteurs socio-économiques pour diffuser les idées et les stratégies novatrices vers les PME et soutenir les porteurs de nouveaux projets.



Plusieurs soirées de formations ont été organisées à l'initiative de l'ADL autour de stratégies novatrices, à destination des acteurs économiques locaux.

- + Renforcer l'attractivité des vitrines et des enseignes des commerces.



Le Conseil communal a adopté le règlement et prévu les crédits pour une subvention à la rénovation de la devanture commerciale. Cette aide soutient les commerçants qui souhaitent valoriser l'image de leur commerce.

Activité agricole

- ✓ Soutenir les agriculteurs pour maintenir une activité paysanne dans nos villages en valorisant la production agricole et alimentaire locale (second marché hebdomadaire qui fait la part belle aux circuits courts).



La Ville a organisé un second marché, le samedi après-midi, qui réservait une place aux producteurs locaux. Ce marché n'a pas tenu dans la durée mais des producteurs locaux continuent de vendre directement leur production agricole. Certains commerces locaux ainsi qu'un projet citoyen poursuivent également ce même objectif.

- ✓ Organiser la rencontre entre habitants, agriculteurs et transformateurs de produits agricoles d'une même zone pour mieux se connaître et créer des synergies.



Le label « Commune du commerce équitable » a été obtenu par la Ville d'Enghien au terme d'un travail de conscientisation de la population sur les enjeux du commerce à l'échelle mondiale mais aussi en valorisant les producteurs locaux.

Biodiversité

- ✓ Poursuivre le maillage écologique le long des cours d'eau.



Contrairement aux idées reçues, ce ne sont pas les bois mais les zones humides qui font le plus défaut dans le maillage écologique. En partenariat avec le DNF, Enghien a réussi à recréer un couloir de grande valeur biologique le long du cours de la Marcq (réserve de Terneppe, zones d'immersion temporaires et de gestion différenciée).

- ✓ Multiplier les zones refuges et protégées et les couloirs de liaisons qui permettent à la faune et la flore d'avoir des échanges génétiques.



En plus de la vallée de la Marcq, les zones de fauchage tardif et l'ancienne ligne de chemin de fer 123 sont deux couloirs de liaisons qui relient les zones d'intérêt biologique de notre commune (Parc d'Enghien et forêt domaniale d'Enghien).

- + Lutter contre les plantes invasives (éradication de la renouée du Japon et de la berce du Caucase de l'espace public communal).



Dans le cadre du PCDN, des opérations d'éradication de la renouée du Japon et de la berce du Caucase ont été organisées chaque année.

Environnement

- ✓ Créer un maillage de sentiers pour les déplacements quotidiens et des itinéraires de promenades. Les entretenir (système de parrainage de sentiers par des riverains).



Chaque année, dans le cadre de l'opération « Bienvenue sur les sentiers, la ville entretient ou restaure un sentier destiné à compléter le maillage des itinéraires de promenade. Des parrains ont été désignés pour surveiller les sentiers et veiller à leur bon état d'entretien et de propreté. Des cartes avec des randonnées pédestres sont affichées sur des valves installées au centre d'Enghien, Petit-Enghien, Marcq et Labliau.

- ✓ Impliquer et soutenir les associations locales pour gérer l'environnement.



Parmi les multiples partenariats avec des associations locales, citons la gestion de la réserve naturelle de Terneppe (Amitiés marcquoises), le jardin partagé de Jonathas (Cercle horticole), la fête de la pomme et du miel (Enghien environnement).

- ✓ Développer l'expertise locale et diffuser les connaissances en matière d'apiculture et adopter des mesures de protection favorables aux abeilles et insectes pollinisateurs.



Enghien fait partie des 9 communes wallonnes qui ont été labellisées communes Maya (2017) pour leurs efforts en matière de protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs auxiliaires des cultures.

- ✓ Associer les Enghiennois à la protection de l'environnement en les sensibilisant aux mesures concrètes de protection dans leur milieu de vie.



Le PCDN rassemble des associations et des citoyens actifs pour la protection de l'environnement. Il fête ses 10 ans en 2018. Parmi les multiples activités, citons la lutte contre les plantes invasives, la distribution d'arbres à la Ste Catherine, la gestion du verger et du jardin des plantes médicinales du parc, le verger et le jardin communautaire du quartier des Coquelicots, ...

- + Adopter une gestion des espaces verts sans utiliser de pesticides.



Plusieurs années avant l'entrée en vigueur de la loi qui interdit l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics, la Ville d'Enghien a remplacé tous les produits phytos par des solutions alternatives (désherbage thermique, mécanique, ...). Enghien fait partie des 10 communes wallonnes engagées dans le projet pilote « cimetière nature » qui explore une gestion différenciée des cimetières.

- + Lutter contre les inondations.



Les zones d'immersion temporaire de Marcq sont exemplatives des bonnes pratiques en matière de lutte contre les inondations et souvent visitées par des étudiants ou autres administrations. Pour résoudre les problèmes d'inondations observés à Petit-Enghien, une étude a été commandée et a défini deux nouveaux périmètres de ZIT à mettre en œuvre en concertation avec les propriétaires des terrains concernés.

- ✓ Développer le programme des activités de sensibilisation à l'environnement du Centre d'initiation à l'environnement (CIE). Lui garantir les moyens de réaliser ses missions.



Le financement du CIE par la Région wallonne reste précaire. Les activités proposées au public scolaire et familial rencontrent cependant largement les objectifs de sensibilisation à l'environnement.

Propreté publique

- ✓ Sanctionner davantage les comportements inciviques en matière de propreté tels que dépôts d'ordure, déjections canines, ... (travail des Gardiens de la paix).



Les gardiens de la paix luttent activement contre les dépôts clandestins. Le Règlement communal de Police a été modifié pour intégrer les sanctions administratives qui leur permettent de sanctionner les personnes identifiées suite à l'analyse des dépôts. Chaque semaine, plusieurs dossiers sont ouverts.

- ✓ Prévoir le passage des cantonniers le week-end, principalement lorsque des activités sont organisées en ville ou dans les villages.



Cette pratique tend à se généraliser. De plus, les organisateurs d'événements sont contraints d'organiser eux-mêmes la vidange des poubelles du Petit Parc.

- ✓ Inciter à une meilleure gestion des déchets lors de l'organisation d'événements. Responsabiliser les organisateurs de ces manifestations à la propreté et au tri.



Le festival LaSemo a donné l'exemple d'une manifestation de masse qui génère peu de déchets. La Ville s'est équipée de gobelets réutilisables qu'elle emploie pour ses propres activités et prête à d'autres organisateurs. Les conventions de location des infrastructures du Parc intègrent cette préoccupation et fixent des règles contraignantes aux organisateurs.

Déchets

- ✓ Lancer un système de poubelles à puces ou le ramassage des déchets organiques. Poursuivre la sensibilisation et renforcer la formation au compostage à domicile.



Le parc à conteneurs collecte désormais les déchets organiques. Six points d'apports volontaires ont été installés dans les quartiers pour la collecte des organiques. Par ailleurs, chaque année, IPALLE organise une formation sur le compostage et l'équipe des guides composteurs est présente dans différentes manifestations pour prodiguer des conseils.

- ✓ Améliorer encore le tri des déchets en proposant des poubelles sélectives en divers endroits de la ville.



Six points d'apport volontaire viennent d'être installés dans six quartiers de notre commune. On peut y apporter le verre et les déchets organique. Un autre conteneur enterré (déjà installé) accueillera les déchets ménagers dès le 1^{er} janvier 2019.

- ✓ Renforcer les collaborations avec les associations qui donnent une seconde vie aux objets et favorisent le réemploi.



Notre commune accueille un nombre important de bourses qui valorisent le seconde main (bourses aux vêtements enfants, adultes, aux jouets, aux livres, aux vélos). Le Rond-Point et la Croix-Rouge sont actifs dans ce secteur toute l'année. Deux commerces qui proposent des vêtements de seconde main se sont également ouverts. La Ville soutient et encourage l'organisation de plusieurs brocantes. Un repair café vient d'être créé pour permettre de réparer des objets cassés plutôt que les jeter.

- + Encourager les initiatives qui permettent de tendre vers le zéro déchet.



Initiatives pour tendre vers le zéro déchet dans les plaines de vacances : panneaux didactiques et animations de sensibilisation, distribution d'une gourde et d'une boîte à tartines, ...

Épuration des eaux

- + Installer un système d'égouttage séparatif à la sortie du village de Petit-Enghien.



La plus grande partie du village de Petit-Enghien rejette ses eaux usées dans un fossé qui longe la chaussée de Bruxelles, à l'arrière des « Villas ». Ce cloaque a enfin été assaini par la pose d'un système d'égouttage séparatif qui isole les eaux sales du cours d'eau.

Eco-consommation

- ✓ Intégrer les critères sociaux et environnementaux dans les cahiers des charges des marchés publics passés par les communes (divers marchés de service ou de fourniture).



Plusieurs marchés publics de services ou de fournitures intègrent des critères environnementaux (qualité des produits d'entretien, alimentation bio ou locale, zéro déchets, ...). Le Conseil communal a adopté une charte locale en matière de lutte contre le dumping social dans le cadre des marchés publics. Elle est jointe à tous les appels d'offre.

- ✓ Utiliser des produits et matériaux sains (nettoyage, entretien des espaces verts, peintures, papier recyclé ...) dans tous les services et bâtiments communaux, particulièrement dans les crèches et les écoles.



La Ville a exclu le recours à tous les pesticides bien avant l'entrée en vigueur d'une loi contraignante. Une attention est portée au choix des produits d'entretien, au choix de certaines peintures et au type de papier. Des progrès sont encore possibles...

- ✓ Réduire la facture d'énergie dans les bâtiments communaux.



Des investissements ont été réalisés sur l'enveloppe de certains bâtiments (remplacement de châssis et isolation des toitures).

- ✓ Généraliser l'achat de véhicules « propres » et tenir compte de l'éco-score.



La Ville a décidé d'abandonner progressivement les véhicules diesel. Le coût des véhicules électriques reste malheureusement encore trop élevé et il n'y a pas de station LPG dans un rayon suffisamment proche pour l'approvisionnement quotidien.

Aide sociale

✓ Renforcer la complémentarité entre les services d'aide sociale du CPAS et de la Ville.



Des réunions de concertation ont été mises en place entre ces deux services. Plusieurs fois par an, ce sont tous les acteurs sociaux actifs dans notre commune qui se rassemblent à l'initiative de la Ville pour échanger des informations et coordonner leurs actions.

✓ Organiser des cours d'alphabétisation.



Des cours de français langue étrangère sont proposés aux primo arrivants ainsi qu'aux personnes qui ne maîtrisent pas notre langue. Ces cours sont organisés par la Ville, en collaboration avec des volontaires.

✓ Soutenir le projet de création d'une épicerie sociale et/ou d'une banque alimentaire.



Des colis alimentaires sont distribués par la banque alimentaire (ASBL le Rond-Point) et par le CPAS.

✓ Augmenter le nombre de logements de transit destinés à l'hébergement temporaire de ménages en état de précarité ou privés de logement pour des motifs de force majeure.



Deux logements sont actuellement disponibles et des travaux sont commandés pour en construire deux nouveaux sur le site du CPAS.

+ Créer un abri d'urgence



Le CPAS a créé un local d'urgence qui offre une chambre pour une nuit aux sans-abris, en attendant de pouvoir trouver une meilleure solution avec l'aide des services sociaux. Une deuxième chambre est en cours d'aménagement.

✓ Aller à la rencontre des personnes qui ne s'adressent pas aux services sociaux, par crainte ou par méconnaissance. Informer ces personnes en détresse ou en situation de grande pauvreté des possibilités d'aide et d'accompagnement.



Les services sociaux prennent en charge de nombreuses personnes en situation précaire ou de détresse. C'est notamment le cas de familles fragilisées auxquelles la Ville accorde un logement public. La rencontre se fait au travers de diverses activités. La présence dans les rues doit toutefois être renforcée.

✓ Assurer un service de garde sociale, conformément au prescrit légal, et en diffuser largement le numéro d'appel.



Le Président du CPAS et une assistante sociale sont joignables à tout moment. Il ne s'agit toutefois pas encore tout à fait d'un service de garde conforme au prescrit légal.

Jeunesse

✓ Créer un service d'aide en milieu ouvert (AMO) - ou une antenne locale - pour l'aide préventive des jeunes dans leur milieu de vie.



Un partenariat a été créé avec l'AMOJ4 de Braine-le-Comte qui assure une permanence hebdomadaire à Enghien.

✓ Engager des éducateurs de rue qui vont à la rencontre des jeunes et les aident au niveau des études, de la famille, de la recherche d'un emploi, ...



En l'absence d'éducateurs de rue, le service social et les gardiens de la paix assurent une présence dans les rues en fin d'année scolaire, pendant la période des jours blancs. Cette démarche doit être étendue.

✓ Multiplier les lieux de rencontre et créer une maison de jeunes.



Il n'y a pas maison de jeunes à proprement parler mais les activités pour les jeunes ont été multipliées. C'est notamment le cas des ateliers du Centre culturel qui attirent chaque année plus de 100 participants qui se forment aux techniques du théâtre, du conte et de l'improvisation. De nouveaux clubs sportifs ou culturels se sont également créés.

Petite enfance

- ✓ Augmenter le nombre de places d'accueil en crèches publiques ou privées et chez les accueillantes à domicile.



La capacité d'accueil de la crèche Mélusine a été portée de 18 à 54 places. Une concertation est organisée entre les différents milieux d'accueil pour renforcer leur complémentarité.

- ✓ Créer un service de garde d'enfants malades, en partenariat avec une autre commune, un service privé ou des bénévoles.



L'ASBL A Do Mi Si'L et les mutualités chrétiennes offrent un service de garde d'enfants malades qui couvre notamment le territoire d'Enghien.

- + Renforcer les liens et la complémentarité entre les milieux d'accueil.



Création d'une plateforme regroupant tous les milieux d'accueil de l'entité afin d'améliorer les services aux parents et aux enfants : suppression des listes d'attente, amélioration du passage entre milieu d'accueil et classe d'accueil à l'école, ...

Aînés

- ✓ Etre à l'écoute des attentes des aînés. Leur proposer notamment des activités sportives et culturelles répondant à celles-ci.



Le salon des aînés organisé à plusieurs reprises a évolué vers le concept « Loisirs et vous » qui réserve une place à la promotion des activités pour les seniors. Des pages sont réservées dans le journal communal pour les thématiques qui préoccupent les aînés.

- ✓ Construire ou aménager des appartements de type « résidence services » à destination des aînés.



En attendant la création d'une résidence-service publique, une initiative privée, la Radieuse Senior Resort, a vu le jour et propose 50 appartements avec services à la carte.

- ✓ Avant d'accueillir les aînés en maison de repos, développer des services pour leur permettre de rester le plus longtemps possible à domicile.



La Ville soutient les initiatives de quartier qui renforcent la solidarité notamment envers les aînés. En plus des liens sociaux de proximité qui aident les aînés à rester autonomes, le nombre de repas livrés à domicile a été doublé.

- + Augmenter qualité de prise en charge des pensionnaires à la Maison de repos



Un processus qualité a été mis en place au sein de la Maison de repos. Le processus LEAN stimule la participation de l'ensemble des employés à la lutte contre le gaspillage en éliminant toutes les activités non rentables de l'entreprise. Il donne la parole aux équipes, aux résidents, aux familles.

- Réserver une chambre à la Maison de repos pour l'accueil des personnes en fin de vie pour lesquelles les familles ont besoin d'aide et d'accompagnement.

Prévention santé

- ✓ Créer un échevinat de la santé pour porter les différents projets en la matière.



Echevinat créé dès 2013.

- ✓ Renforcer la prévention en matière de santé.



Nombreuses actions menées dans ce domaine : dépistage du diabète, prévention sida, sensibilisation au don d'organe, action think pink en cours relative au cancer du sein. Trois présentoirs aussi dans des points stratégiques de la commune.

- ✓ Encourager le sport pour tous et apporter une attention à l'alimentation des cantines scolaires et repas à domicile.



Le nouveau marché public organisé pour la cantine de l'école impose 15 % de bio et privilégie les produits locaux. Au niveau boissons, l'école communale a adopté de l'eau pour tous. La promotion du sport passe notamment par la reprise de distribution des subsides aux clubs avec un renforcement du soutien aux clubs à forte présence de jeunes.

- ✓ Mettre à la disposition du citoyen des informations sur les questions des personnes confrontées à la problématique de la fin de vie.



Informations diffusées dans le cadre du salon des aînés et publiées dans le News.

- + Sensibiliser les jeunes et les publics précarisés à des thématiques liées à la santé.



Création d'un jeu de l'oie avec des partenaires du plan de cohésion sociale sur le thème de l'hygiène. Jeu à destination des partenaires sociaux, des écoles, des associations, etc. utilisé à plusieurs reprises au cours d'animations.

- ✓ Soulager les familles qui s'occupent des personnes dépendantes (Alzheimer, ...) en les accueillant dans un centre de jour.



Un Cantou a été aménagé au sein de la Maison de repos. Sa capacité d'accueil des personnes désorientées a été augmentée pour répondre à la demande croissante et soutenir les familles des patients Alzheimer. A compléter par un centre de jour.

- ✓ Faciliter l'accès de chacun à l'information sur les services existants en matière de santé. Développer l'information sur le site Internet de la ville. Développer les relais d'information dans les quartiers.



Un annuaire santé complet est disponible en ligne sur le site Internet de la Ville ainsi que quelques informations santé qui méritent d'être relayées davantage dans les quartiers.

- Renforcer les collaborations entre tous les professionnels de la santé.



Un réseau existe entre les médecins, entre les kinés et entre les psychologues. L'intervention de la Ville n'a pas semblé nécessaire.

- En lien avec des structures existant au niveau provincial ou régional, proposer un service de santé mentale au niveau local, accessible à une large population.



Le RESAME coordonne les intervenants en santé mentale. Un service de santé mentale n'a pas pu être créé faute de moyens budgétaires disponibles au niveau de la Région.

Lien social

- ✓ Soutenir les Comités de quartier et la mise en place par leur intermédiaire d'activités qui renforcent les liens sociaux et intergénérationnels.



Le nombre de comités de quartier qui entretiennent de contacts avec la Ville a dépassé les 50. Leur principal objet est de mettre en place des activités qui renforcent les liens sociaux, dans un triple objectif de convivialité, de solidarité et de sécurité.

- ✓ Valoriser le volontariat : orienter les candidats bénévoles vers les groupes en demande d'aide, soutenir toutes les initiatives bénévoles existantes.



La Ville a soutenu la création d'une association qui met en relation des personnes et associations qui proposent et demandent des aides volontaires.

- ✓ Créer un restaurant social.



Le CPAS a créé un restaurant social qui propose des repas à un prix modique.

- ✓ Augmenter l'offre des repas à domicile.



Le CPAS a doublé sa capacité de réponse aux demandes de repas à domicile. Un second véhicule a été équipé pour l'organisation d'une tournée complémentaire. Ce service est assuré 7 jours sur 7.

- ✓ Rouvrir la cafétéria à la Maison de repos et créer une petite épicerie pour les pensionnaires.



Le CPAS a décidé d'ouvrir un espace cafétéria pour les pensionnaires et leurs visiteurs. Ce service fonctionne tous les après-midi, 7 jours sur 7.

Sport

- ✓ Fournir une aide financière aux ménages précarisés pour prendre en charge une partie des frais d'affiliation ou de l'équipement nécessaire à la pratique d'un sport (subsides aux clubs sportifs et aide via le CPAS).



Les subsides aux clubs sportifs ont notamment pour objectif de permettre aux clubs d'aider leurs membres en difficulté financière. De plus, le CPAS offre une aide pour rendre possible l'accès aux clubs sportifs.

- ✓ Poursuivre la saine gestion des infrastructures sportives en prévoyant les investissements nécessaires pour maintenir les outils en bon état.



Des travaux importants ont été réalisés à la piscine (vestiaires et toboggan) ainsi qu'à la salle omnisport de Petit-Enghien (revêtement du sol et toiture).

- ✓ Mobiliser les subventions régionales réduire la facture énergétique de la piscine.



Un dossier majeur a été introduit dans le cadre du plan piscines de la Région wallonne. Pour des raisons incompréhensibles (politisation des décisions), ce dossier essentiel pour permettre des investissements économiseur d'énergie n'a pas été retenu et sera donc reporté à une programmation ultérieure.

Culture

- ✓ Maintenir et développer la bibliothèque de Petit-Enghien.



La bibliothèque a conservé ses deux implantations, à Enghien et Petit-Enghien.

- ✓ Diversifier les activités culturelles pour répondre à la variété des publics et des goûts.



Les activités culturelles ont été démultipliées. En plus des spectacles proposés par le Centre culturel, des parcours musicaux gratuits sont organisés par la Ville, en collaboration avec l'HORECA (le 20 juillet et le premier week-end de septembre). Diverses activités sont accueillies dans le Parc (LaSemo, Place to chic, céramique, bonsaï, patchwork, marché de Noël, ...).

- + Développer et diversifier les activités de la bibliothèque d'Enghien.



Une bibliothécaire supplémentaire a été engagée pour développer la mission d'animation en plus de celle du prêt de livres : lectures publiques dans le Parc, au Centre culturel, manga, écoles, dans les crèches, dans les garderies, ...

- ✓ Acquérir ou aménager des locaux pour l'implantation définitive de la bibliothèque en y intégrant la ludothèque.



La Ville a exploré différentes solutions au cours des dernières années mais aucune n'a pu aboutir à ce jour. La réflexion se poursuit.

- Développer un pôle culturel autour du Centre culturel, avec une salle de spectacle (150 à 200 places) et des salles de réunion pour les artistes et les associations.



Un lieu a été identifié pour implanter cette salle. Il s'agit de la Cour de la Grange brûlée. Le dossier sera malheureusement encore long (plans, permis, subvention). Ce projet onéreux doit être intégré dans la file d'attente des travaux et investissements souhaités et prévus.

- Fournir des locaux suffisants pour les cours de musique et des arts de la parole des 560 élèves de l'Académie d'Enghien.



Un lieu a été identifié pour implanter cette salle. Il s'agit des terrains situés entre les locaux actuels de l'académie. Le dossier sera malheureusement encore long (plans, permis, subvention). Ce projet onéreux doit être intégré dans la file d'attente des travaux et investissements souhaités et prévus.

Rencontres interculturelles et intergénérationnelles

- ✓ Favoriser le dialogue pour lutter contre toutes formes de discriminations.



Au cours de la législature écoulée, des rencontres ont été organisées avec les réfugiés et les gens du voyage.

- ✓ Soutenir et proposer des initiatives qui favorisent les rencontres interculturelles et permettent de lutter contre les préjugés.



Le Centre culturel et le Service de la Cohésion sociale collaborent actuellement à la préparation d'une activité sur cette thématique.

Enseignement

- ✓ Favoriser l'ouverture des écoles sur la société. Organiser des rencontres entre les associations enghiennoises et les écoles. Proposer l'organisation d'activités culturelles, interculturelles et intergénérationnelles dans les écoles.



L'école communale de Marcq ainsi que la plupart des autres écoles de notre commune participent régulièrement aux expositions organisées par la Ville (plus de 600 enfants visiteront l'exposition qui se tient actuellement « le fil dans tous ses états ») ainsi qu'aux spectacles de théâtre jeune public proposés par le Centre culturel. L'école communale s'est ouverte sur son quartier en collaborant régulièrement avec les Amitiés marcquoises (plantations, hôtel à insectes, concours dessin, ...).

- ✓ Encourager l'utilisation du vélo pour les élèves qui se rendent à l'école.



Tous les élèves de cinquième année primaire, quelle que soit leur école, suivent une formation à l'utilisation du vélo dans les rues autour de leur école qui mène à l'obtention d'un brevet cyclable.

- ✓ Pour réduire les inégalités à l'école, aider les enfants en difficulté par un soutien approprié et accessible à tous. Renforcer la capacité d'accueil de l'école des devoirs.



La Ville finance les activités de l'école des devoirs. Les écoles identifient les enfants qui ont besoin d'un soutien après les heures d'école. La capacité d'accueil de l'école des devoirs n'a toutefois pas été renforcée.

Accueil extrascolaire

- + Faire la promotion de toutes les activités parascolaires proposées dans notre commune.



Le salon « Loisirs et vous » est un événement de grande ampleur à destination des familles. Il rassemble tous les acteurs sportifs, culturels, associatifs qui offrent des activités sur le territoire de notre commune.

- + Créer une ASBL qui gère les activités extrascolaires dans les écoles de tous les réseaux et assure la formation de ses animateurs.



L'ASBL RécréationJG rassemble plusieurs réseaux d'enseignement autour de la gestion de l'accueil temps libre dans les écoles. Elle permet de former les accueillantes et de renforcer les bagages des équipes. Elle mutualise les outils pour offrir un service de qualité aux enfants.

- + Développer la capacité d'accueil des plaines de jeux communales et la qualité de l'encadrement des enfants.



Le nombre annuel de journées d'accueil a été considérablement augmenté (60 en 2018) et des formations ont été organisées pour les animateurs.

Emploi

- ✓ Proposer des formations qui permettent de s'insérer sur le marché de l'emploi. Développer le service local d'aide à la recherche d'un emploi.



La Ville a augmenté son intervention annuelle de quelque 50.000€ au bénéfice de la Régie des quartiers et détaché un jardinier pour encadrer les stagiaires. L'insertion socioprofessionnelle a également été soutenue par le CPAS qui a quasiment doublé le nombre de contrats annuels dans le cadre des articles 60. Le service de job coaching HOPE a été maintenu malgré la perte d'une très grande partie du soutien financier du Fonds Social Européen.

- ✓ Renforcer le partenariat avec le FOREM. Organiser une permanence du FOREM une ou deux fois par mois pour proposer des formations et un suivi individualisé aux demandeurs d'emploi dans leurs diverses démarches et recherches.



Le partenariat avec le FOREM a été renforcé dans le cadre de la régie de quartier et du service HOPE.

- + Créer de l'emploi dans le secteur public (38 au CPAS)



Depuis le début de la législature, le CPAS a créé 38 nouveaux emplois (notamment avec l'extension de la crèche) et l'administration communale 6.

- ✓ Organiser des rencontres régulières entre les entrepreneurs locaux, les demandeurs d'emploi et les organismes de formation socioprofessionnelle.



Le service HOPE joue le rôle d'intermédiaire entre les entreprises locales et les demandeurs d'emploi. Il a notamment pu fournir de nombreux ouvriers et employés à la société Ecopain d'Ignace. Des moyens humains supplémentaires seraient nécessaires pour renforcer cette démarche.

- ✓ Mettre à disposition des valves gratuites sur lesquelles les employeurs de la région peuvent afficher leurs offres d'emploi. Utiliser le site Internet de la Ville.



Le service Hope et l'espace Public Numérique (EPN) sont en contact très réguliers avec les entreprises du territoire pour faire matcher offres et demandes d'emploi. Un espace a été créé à l'EPN pour afficher les offres d'emploi. Ces services doivent encore être développés.

- Créer une ASBL qui fournit un travail rémunéré à des personnes peu qualifiées. Les ASBL IDESS proposent des services de proximité aux particuliers (travaux dans les maisons ou les jardins) de trop faible importance pour intéresser les professionnels du secteur privé.



Une étude a mobilisé plusieurs agents communaux en vue de créer une IDESS. Malheureusement, les crédits ont fait défaut du côté de la Région et une telle structure subventionnée n'a pas pu être créée à Enghien.

Sécurité

- ✓ Installer des panneaux qui signalent le dépassement de la vitesse autorisée pour renforcer la sécurité et réduire les risques d'accidents.



Plusieurs radars préventifs ont été installés sur des routes où la densité du trafic est importante (rues du Village et Albert 1^{er}, chaussées d'Asse et Brunehault). A chaque fois, le choix des sites s'est fait en collaboration avec les comités de quartier.

- ✓ S'appuyer sur les gardiens de la paix et les éducateurs de rue pour renforcer la prévention dans les quartiers où le sentiment de sécurité est le plus faible.



Les Gardiens de la Paix sont intervenus préventivement au Petit Parc, autour de la gare et à la Place de Petit-Enghien. La Police a également contribué à ce travail de prévention et mené des actions de répression, notamment dans le cadre de la vente de drogue.

- ✓ Renforcer les interventions de la police et les sanctions dans la lutte contre les incivilités.



A défaut de disposer des capacités opérationnelles suffisantes pour généraliser ces actions, la Police a mené des campagnes ponctuelles pour lutter contre le parking sauvage et le tapage nocturne. Les Gardiens de la Paix ont été actifs pour la répression des dépôts clandestins.

- ✓ Améliorer la qualité de l'éclairage public de certains quartiers pour renforcer le sentiment de sécurité.



Les lampes à vapeur de mercure ont été remplacées dans les villages et sont entrain de l'être dans les quartiers du centre-ville. Dans le cadre de ces travaux, plusieurs points lumineux supplémentaires ont été commandés à ORES pour réduire les zones insécurisantes par manque d'éclairage.

- + Créer de nouveaux partenariats locaux de prévention (PLP) et renforcer la diffusion des bonnes pratiques pour lutter contre les vols dans les habitations.



Un partenariat local de prévention existait à Petit-Enghien. Un second a été créé à Marcq au cours de la législature écoulée. Il rassemble des citoyens autour de la Police pour identifier et diffuser les gestes de prévention contre les faits de vol. Plusieurs soirées d'information ont été organisées à destination du grand public et un stand de technoprévention a été installé lors de plusieurs événements. Les résultats sont au rendez-vous avec une baisse significative des vols dans les habitations (de 111 faits en 2014 à 54 en 2017).

Participation citoyenne

- ✓ Impliquer les citoyens dans les décisions qui les concernent en les informant sur les possibilités d'action et les contraintes.



La Ville organise chaque années trois réunions avec les comités de quartier. Le but est de faire circuler l'information et les bonnes pratiques pour renforcer le vivre ensemble. Avant chaque chantier communal, les riverains sont invités à une séance d'information où ils peuvent faire part de leurs remarques et propositions.

- ✓ Créer les conditions pour la gestion d'un budget participatif par des groupes de riverains (appel à projets « Quartiers participatifs »).



Depuis 2013, chaque année, le budget communal contient un crédit budgétaire participatif. Suite à des appels à projets, celui-ci a permis de financer 25 projets dans 18 quartiers différents. Cette démarche renforce la démocratie participative.

- ✓ Impliquer un maximum d'Enghiennois dans les processus démocratiques.



Un panel citoyen a été mis en place avec des Enghiennois tirés au sort et des délégués des comités de quartier. Il a débattu des questions de propreté publique. Il s'agit du premier panel citoyen mis en place par une commune francophone.

Gouvernance

- ✓ Réserver un espace pour l'expression des partis d'opposition et pour les citoyens dans le bulletin communal.



Un comité de lecture a été créé. Il est ouvert aux partis de l'opposition qui peuvent ainsi relire et commenter tous les articles avant leur parution. Une page Forum créée en outre du débat entre tous les partis.

- ✓ Renforcer la convivialité et les services offerts par le site Internet de la Ville (nouveau site WEB et page Facebook).



Le site Web de la Ville a été renouvelé et deux pages Facebook ont été créées, une pour la Ville et une pour le Parc.

- ✓ Renforcer les collaborations entre la Ville et le CPAS. Fusionner certains services qui ont des fonctions identiques afin d'optimiser la gestion des ressources humaines dans ces administrations locales.



Une responsable GRH a été engagée. Elle est chargée d'opérer la fusion des services du personnel de la Ville et du CPAS à l'échéance du 1^{er} janvier 2020. D'autres synergies existent déjà au niveau de l'organisation de marchés publics, notamment.